OXYTALIS.
(RE)DONNER DU SOUFFLE À VOS PROJETS

POURQUOI RECRUTER EN ALTERNANT?

Les **avantages** de l'apprentissage :

- Durée : 2 ans maximum
- Exonération de charges
- Collaborateur non compté dans les effectifs
- Pas d'indemnité de fin de contrat

Rémunération:

- La rémunération mensuelle d'un alternant de +de 21 ans est de 939 €
- Avec la Prime de l'Etat de 8 000€ jusqu'au 28/02/2021, un alternance ne coûte que 200 € / mois (charges comprises) **PENDANT 12 MOIS**

« Avec cette mesure, pour les entreprises, **le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge** »

DECRET
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/8/24/MTRD2020638D/jo/texte

TRAVAIL EMPLOI
https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage

Les **avantages d'OXYTALIS :**

- Prise en charge totale des frais de formation (OPCO) au forfait **AUCUN RESTE A CHARGE**
- Prise en charge du dossier administratif par nos soins
- Individualisation des parcours pour accompagner votre collaborateur et le rendre plus performant

NOUS **PRENONS EN CHARGE L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE ALTERNANT DANS SES MISSIONS :**

- Grâce à une équipe de formateurs professionnels opérationnels
- Développement commercial, Marketing et digital

POUR VOUS ACCOMPAGNER :
Charlotte PION
07 67 33 86 52
charlotte@oxytalis.com

OXYTALIS, Titulaire d'un CAPE
Crealead – SA SCOP SCAE à capital variable
Hôtel de la Coopération - 55 rue Saint-Cléophas - 34070 Montpellier
N° Siret : 438 076 200 00023 – n° TVA intracommunautaire : FR56438076200
"Déclaration d'activité enregistrée sous 91-34-04871-34, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat"